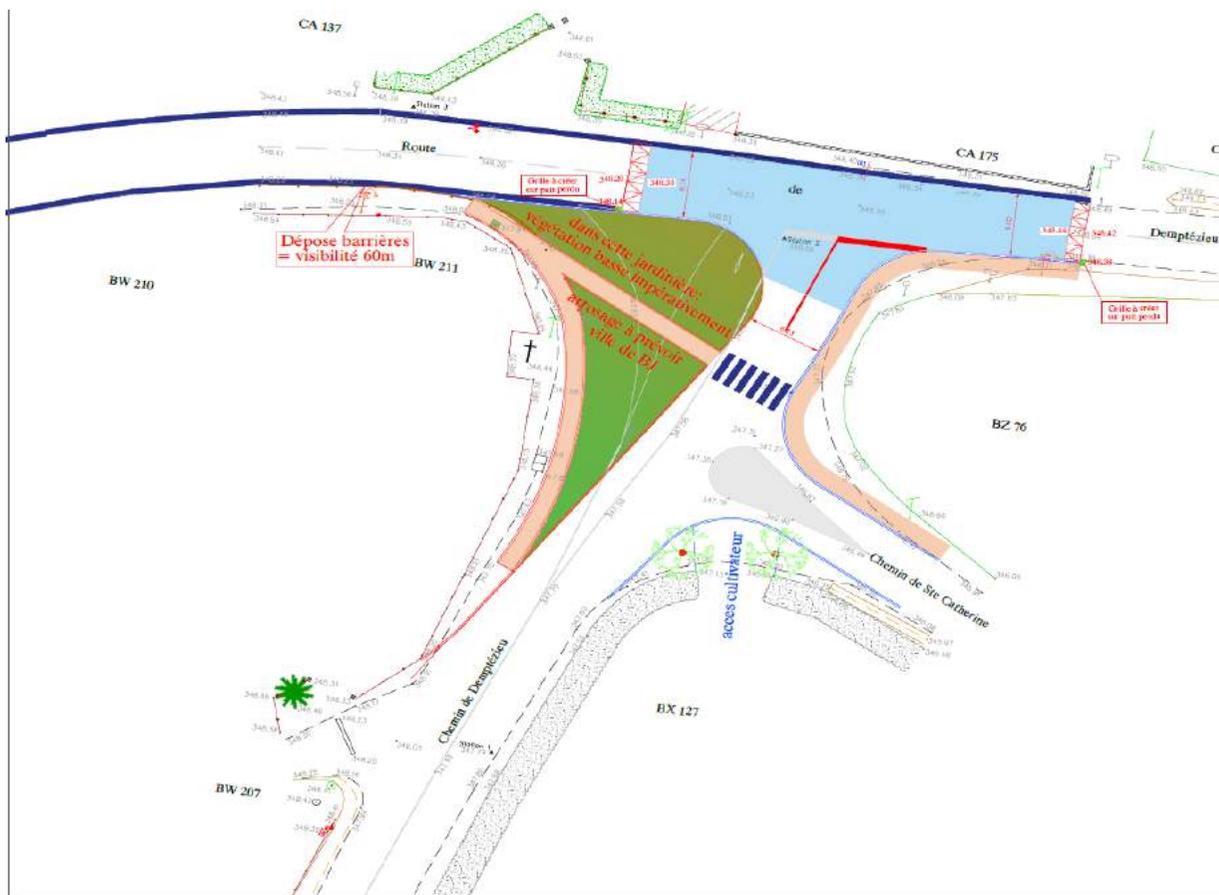


Les remarques sont toutes reprises du compte rendu validé de la réunion Ville CQ du 10 octobre 2018, voir en fin de document



**CAPI**  
L'AGGLO

Commune de Bourgoin-Jallieu  
**MONTBERNIER**

Aménagements de sécurité  
sur RD 143c: **carrefour EST**

dossier n°	plan n°	date	échelle
1815	AVP 1815	02 août 2018	1/200

date	indice	modifications
02/08/18	a	origine
12/11/18	b	modifications diverses suite demandes SJ

**CM Aménagements**  
 Conception et maîtrise d'oeuvre  
 Aménagements urbains, infrastructures et paysages

ALLIANCE 3436116488 - 0782661616 - [montbernier@cmag.fr](mailto:montbernier@cmag.fr)

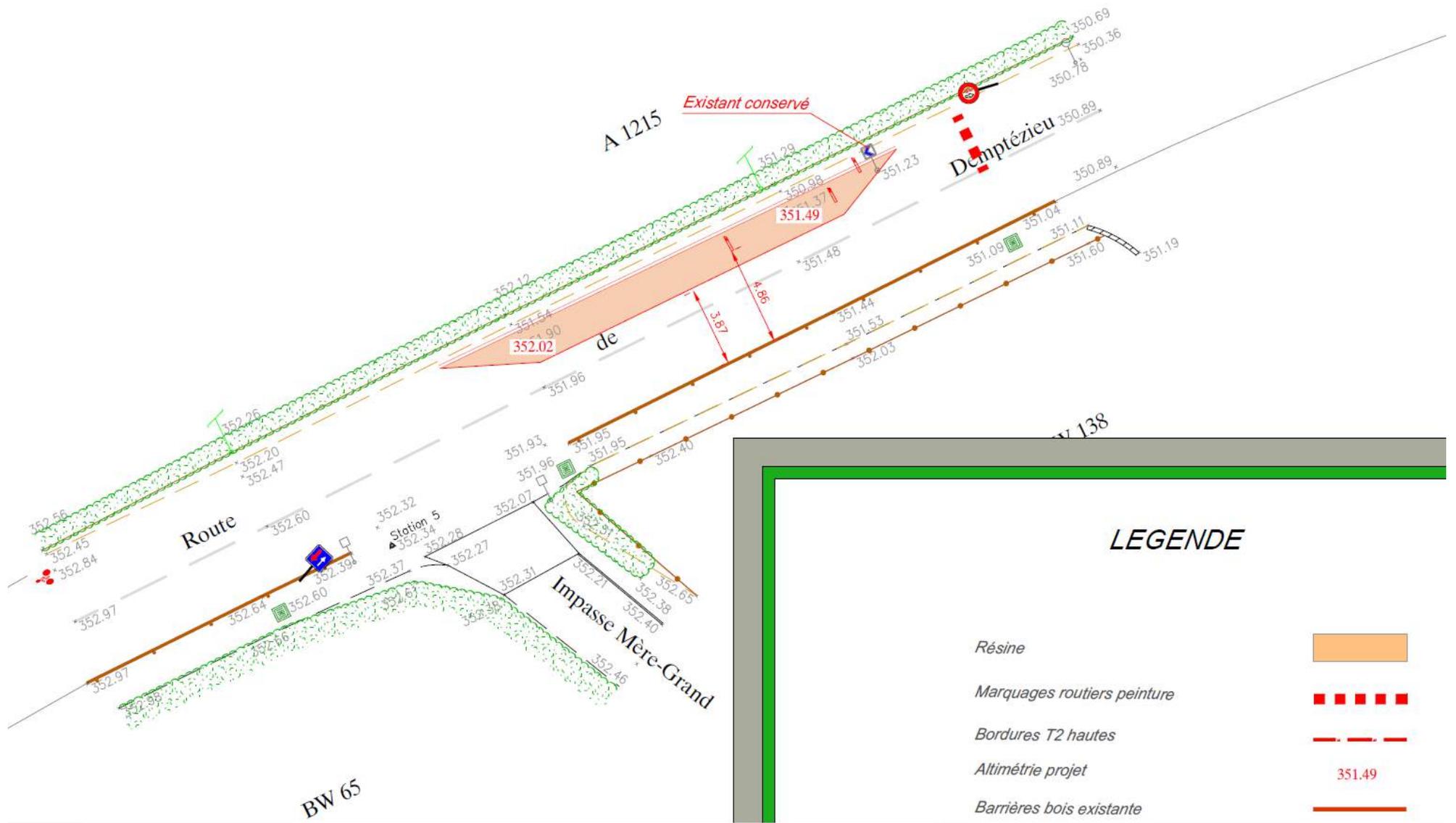
**LEGENDE**

Enrobé	
Résine	
Espaces verts	
Marquages routiers peinture	
Bordures T2 hautes	
Bordures T2 basses	
Bordures stop bus	
Maraf de soutènement	
Barrières bois	
Grilles coupe métallique	
Arbre + grille d'arbre	
Appellation cadastrale	

René Baroux, pour le conseil de quartier de Montbernier et ses coteaux

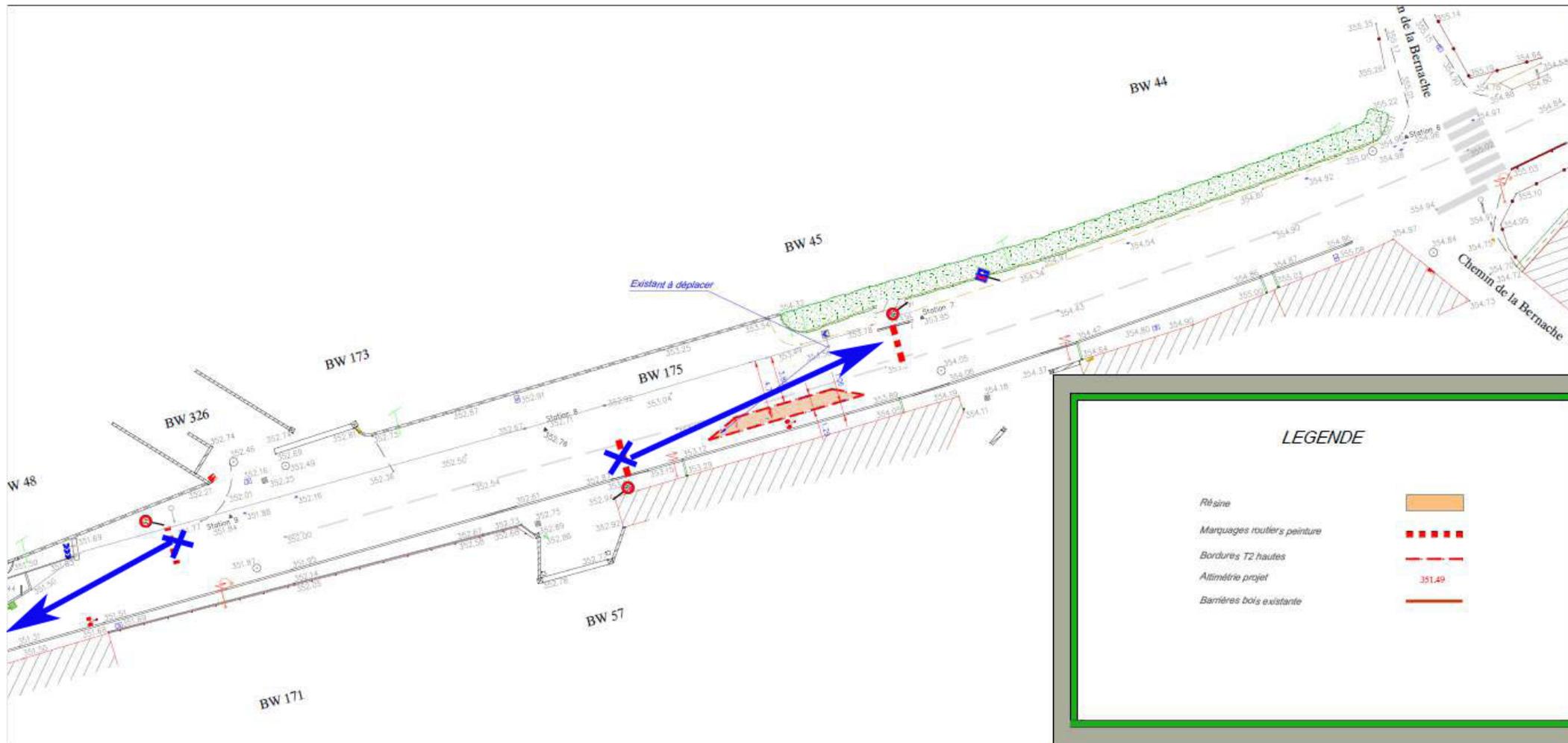
**Carrefour Ste Catherine :**

- Concernant la parcelle BZ76, M. Macaire demande que l'accès agricole soit maintenu. Par conséquent, il faut que le trottoir soit en bordures basses. •
- Pour la parcelle BX57, l'accès doit être conservé.



## Ecluse Mère Grand

Pas de remarques, sens de priorité inchangé (priorité au sens BJ à St- Savin)

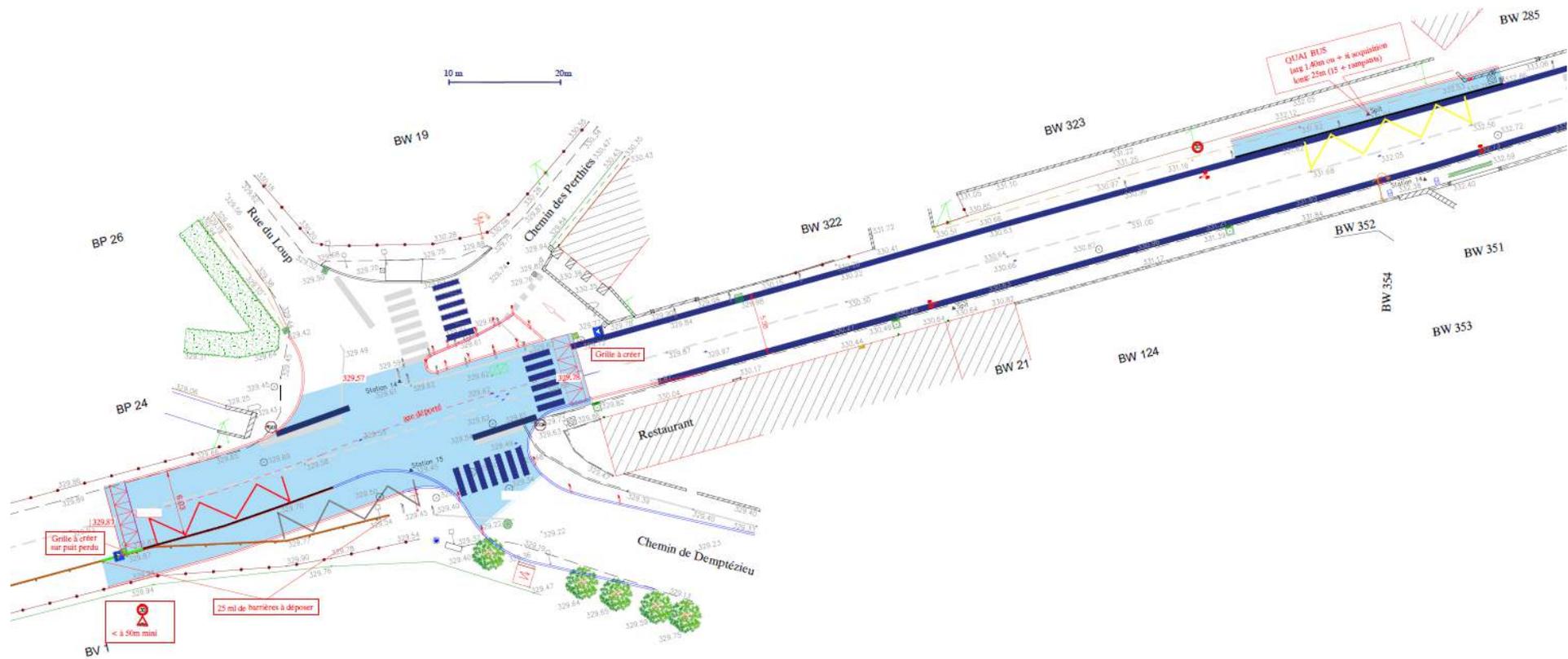


## Ecluse Bernache

Il a été demandé que l'écluse "Bernache" soit positionnée côté habitation, réduite sur sa longueur et placée à égale distance des deux entrées riveraines afin de faciliter les girations des riverains.

Changement prévu : priorité au sens montant (BJ à St-Savin) ok

Attention la bande d'arrêt est à repositionner de l'autre côté de la chaussée et de l'écluse.



## Carrefour du loup (Tilleuls), pas de remarques

Mme Delbourg demande qu'une ligne continue soit tracée devant sa propriété, hors entrées riveraines (pour que les habitants puissent entrer et sortir de chez eux) et hors intersection. • M. Macaire souhaite que le nouvel îlot délimité par des J11 soit raccourci afin qu'il puisse tourner en direction du chemin du Loup avec sa moissonneuse (sans écraser des J11). Le passage piéton devra être décalé également.

- Il a été demandé que les passages piétons notés sur les plans « supprimés » soient maintenus pour des raisons de sécurité.
- Plusieurs participants demandent que la voie d'insertion d'accès au container à verre soit également maintenue afin d'éviter d'être contraint de reculer chemin des Perthies ou chemin du Loup pour se garer afin d'accéder à ce container.



### Réunion « aménagement de la RD143c » du 10 octobre 2018

**P**articipants à la réunion :

Mesdames Delbourg, Peronnet, Domergue et De Artola

Messieurs Pardal, Glasson, Vesin, Baroux, Macaire et Regairaz

#### 1- Les avancées les plus notables

Globalement, et à la satisfaction de tous les participants, le projet avance!

Les avancées les plus notables concernent la sécurité avec l'intégration de plateaux surélevés aux carrefours du Loup (Tilleuls) et Ste Catherine (ralentissement des véhicules), l'arrêt des bus « en ligne », notamment celui du carrefour du Loup (ce qui oblige « en théorie » les véhicules à ne pas doubler et attendre le redémarrage du bus).

Les réseaux de collecte et d'écoulement des eaux seront vérifiés et/ou modifiés. Des lignes de rive seront tracées de part et d'autre de la chaussée afin de donner l'impression que la voie est rétrécie et ralentir ainsi les véhicules. Deux nouveaux arrêts de bus seront aménagés avec les passages piétons associés.

#### 2- Carrefour du Loup

- Mme Delbourg demande qu'une ligne continue soit tracée devant sa propriété, hors entrées riveraines (pour que les habitants puissent entrer et sortir de chez eux) et hors intersection.
- M. Macaire souhaite que le nouvel îlot délimité par des J11 soit raccourci afin qu'il puisse tourner en direction du chemin du Loup avec sa moissonneuse (sans écraser des J11). Le passage piéton devra être décalé également.
- Il a été demandé que les passages piétons notés sur les plans « supprimés » soient maintenus pour des raisons de sécurité.
- Plusieurs participants demandent que la voie d'insertion d'accès au container à verre soit également maintenue afin d'éviter d'être contraint de reculer chemin des Perthies ou chemin du Loup pour se garer afin d'accéder à ce container.



### 3- Les écluses

- M. Glasson fait part des nuisances identifiées par les riverains suite à l'implantation de ces écluses, notamment celles positionnées près de l'entrée d'une propriété : bruit, gaz d'échappement, vitesse excessive pour « passer avant l'autre... », manœuvres pour entrer et sortir de chez soi... Il demande que l'écluse positionnée près de son entrée (écluse du milieu) soit positionnée de l'autre côté de la chaussée (donc côté habitation), réduite sur sa longueur et placée à égale distance des deux entrées riveraines afin de faciliter les girations des riverains.
- En résumé, les riverains souhaitent que les écluses ne soient pas toutes positionnées du même côté de la chaussée. La largeur de voirie restante devra être a minima de 3.80m au lieu de 3.70m, notamment pour l'écluse du milieu (pour le passage de la moissonneuse batteuse).
- Les riverains demandent que soit étudiée la modification des sens de priorité afin que l'écluse actuellement en dur soit prioritaire dans le sens descendant (du fait d'un problème de visibilité) et que celle du milieu soit alors prioritaire dans le sens montant pour éviter la « congestion » entre les deux écluses. Pour celle d'en haut pas de remarque particulière.
- Le traitement de l'écoulement des eaux sera réalisé au niveau de l'écluse en dur et au niveau de la sortie du lotissement.



### 4- Carrefour Ste Catherine

Comme déjà dit précédemment, un plateau surélevé sera installé depuis l'entrée jusqu'à la sortie du carrefour avec passages piétons.

Le tracé du carrefour sera modifié avec une seule voie d'accès. Un aménagement paysagé sera mis en place dans l'espace ainsi libéré (le long du chemin de Montbernier).

- Concernant la parcelle BZ76, M. Macaire demande que l'accès agricole soit maintenu. Par conséquent, il faut que le trottoir soit en bordures basses.
- Pour la parcelle BX57, l'accès doit être conservé.



En conclusion, le CQ souhaite pouvoir examiner les plans définitifs, être informé des suites données à ses demandes et de l'échéancier correspondant.

Le projet avance sous réserve du vote du budget par le département et la CAPI. Si tout est accepté, les travaux ne seront vraisemblablement pas réalisés avant 2019.